

Publications légales

Retrouvez ici l'ensemble des publications légales du Grand Montauban.

Consulter les dix plus hautes rémunérations de 2018 à 2022

Conformément à la législation*, Le Grand Montauban – Communauté d'Agglomération publie la somme des dix rémunérations les plus élevées de ses agentes et agents pour les années 2018 à 2022.

	2018	2019	2020	2021	2022
Somme des 10 plus hautes rémunérations	473 495,30	526 096,87 euros	550 585,99	556 782,95	541 038,55
Hommes	3	4	3	3	4
Femmes	7	6	7	7	6
Durée cumulée	120 mois	120 mois	120 mois	120 mois	120 mois

*« Aux termes de l'article 37 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, les départements ministériels, les régions, les départements, les collectivités territoriales de plus de 80 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants et les établissements publics hospitaliers dotés d'un budget de plus de 200 millions d'euros publient chaque année, sur leur site internet, la somme des dix rémunérations les plus élevées des agent-es relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées. »